

[À la Une](#)[Littérature ▾](#)[Essais](#)[Sciences humaines ▾](#)[Sciences](#)[Arts ▾](#)[Chroniques](#)[Rédaction](#)[Version PDF](#)[Q](#)

Un tabou de la République

par Vincent Milliot

Dès le XIX^e siècle, pour toute une tradition contre-révolutionnaire ou pour les adeptes du parti de l'ordre, la prolifération de la prostitution parisienne après 1789 symbolisait le triomphe d'une anarchie généralisée. Reprenant ce dossier, longtemps en déshérence, l'étude de Clyde Plumauzille, ancrée dans le meilleur d'une histoire sociale et politique située à la croisée de l'histoire de la sexualité, de l'histoire de la déviance, de l'histoire des femmes et du genre, fait au contraire du phénomène prostitutionnel le révélateur des contradictions de l'universalisme républicain.

Clyde Plumauzille, *Prostitution et Révolution : Les femmes publiques dans la cité républicaine (1789-1804)*. Champ Vallon, 400 p., 28 €

Ce livre vient heureusement suppléer à l'absence d'étude sur la prostitution durant la décennie révolutionnaire, comblant le vide chronologique laissé entre les ouvrages, devenus des classiques, d'Alain Corbin (*Les filles de noce*, 1978) et d'Erica-Marie Benabou (*La prostitution et la police des mœurs au XVIII^e s.*, 1987). Il se situe entre la période napoléonienne en aval, qui institue dès le Consulat le régime réglementariste propre au XIX^e siècle, et en amont, un Ancien Régime prohibitionniste caractérisé, depuis la fin du XVI^e siècle, par une accumulation d'ordonnances royales et de règlements de police. Le défi n'est pas mince, car la dépénalisation de fait de la prostitution après 1789 fait disparaître, en même temps que les services qui se consacraient à la police des mœurs, les archives spécifiquement liées à cette activité, abondantes pour le XVIII^e siècle, puis de nouveau pour le XIX^e. Si l'abolition de l'Ancien Régime pénal et judici



pousse à ne plus considérer la prostitution comme un délit, celle-ci demeure néanmoins un trouble dans l'espace public. Un trouble qui, comme tel, a laissé maintes traces dans les archives administratives et policières de la surveillance et de l'enfermement, dans les procès-verbaux des commissaires, dans les papiers des sections. Clyde Plumauzille sait les traquer avec talent lorsqu'elle s'efforce de redonner un visage et parfois une parole à ces « femmes publiques », ou de reconstituer les représentations et les attitudes des divers protagonistes, filles et clients, riverains et policiers, moralistes réformateurs et représentants du peuple. Récompense d'une recherche bien menée, l'étude tire profit de quelques bonheurs d'archives, ainsi ces suppliques que des prostituées enfermées adressent aux autorités pour recouvrer leur dignité et revendiquer leurs droits, ou ce journal intime du savant Alexandre Brongniart, jeune bourgeois du Directoire qui fréquente les filles du Palais-Royal, alors rebaptisé Palais-Égalité.

Le Paris des Lumières jouissait de la réputation sulfureuse d'être une « capitale du vice ». Les estimations encore retenues par le ministre de la Police Fouché à l'aube du XIX^e siècle fixent à 30 000 le nombre de prostituées, loin devant d'autres capitales européennes, parfois bien plus peuplées, comme Londres (7 000 prostituées) et Amsterdam (3 000). Ces chiffres traduisent d'abord la perception inquiète des contemporains à l'égard d'un phénomène citadin considéré comme endémique. Le « fléau » suscite dès le milieu du XVIII^e siècle, pendant la magistrature du lieutenant général de police Berryer, la mise en place d'un service spécialisé dans la surveillance et le contrôle des mœurs, ancêtre de la division du même nom instituée au sein du Bureau central de police créé sous le Directoire, une division que l'on retrouve peu ou prou à la Préfecture de police de Paris en 1802. La répression du vagabondage et de la prostitution fut l'une des occupations majeures de la police parisienne sous Louis XV et Louis XVI. Mais, dès la fin du XVII^e siècle, un rôle central est confié à l'administration policière parisienne incarnée par le lieutenant général. Ce dernier devient l'instrument de la mise en œuvre des interdictions formulées par l'État comme par l'Église. Dans les faits, la police du Châtelet, dotée de pouvoirs discrétionnaires, est surtout l'acteur d'une régulation pragmatique qui marie répression et tolérance intéressée. À la veille de la Révolution, moralistes et réformateurs, ainsi Rétif de la Bretonne ou Louis-Sébastien Mercier, dénoncent les punitions arbitraires d'une police despotique infligées aux femmes les plus démunies, coupables, certes, mais frappées surtout du fait de leur misère. En écho aux réformateurs de l'institution judiciaire et policière, aux critiques des cahiers de doléances de 1789, les législateurs répondent par l'autorisation tacite de la prostitution, absente du Code pénal comme du Code de police municipale et correctionnelle de 1791. Autorisée « par omission » entre 1789 et 1792, la prostitution demeure toutefois dans les lieux où elle se concentre et que recensent des guides spécialisés, aux alentours du Palais-Égalité, dans les quartiers du vieux centre urbain, dans les jardins, les promenades publiques et les espaces de loisir, un facteur de désordre qui relève toujours des prérogatives du pouvoir policier et municipal.

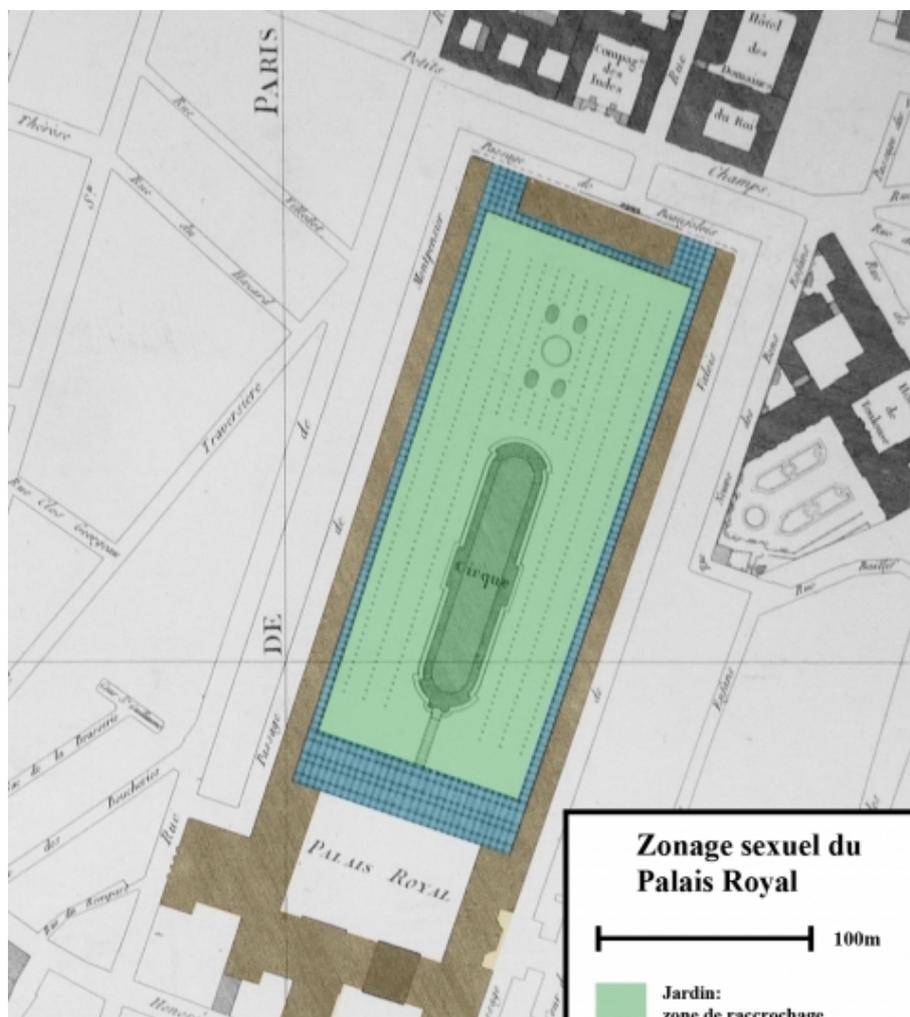




Cette discordance entre le régime de la loi et les pratiques de l'administration rend la « tolérance » révolutionnaire bien fragile. L'ambiguïté d'une dépenalisation mal assumée consacre une nouvelle fois le pouvoir discrétionnaire de l'administration policière, symptôme de l'inertie des pratiques en ce domaine. Dans le contexte explosif de l'année 1793, la prostitution devient un élément clivant du paysage civique et politique, lorsqu'on incrimine les liens supposés de ce milieu avec des clients liés à l'aristocratie ou à la contre-révolution. Alors que la vertu citoyenne devrait triompher dans la cité régénérée, la prostituée ne peut susciter que méfiance ou répulsion. La Commune parisienne de l'an II met en place un dispositif qui autorise de nouveau la détention arbitraire des prostituées, qui réprime le raccrochage et les expressions publiques de la débauche. Non démenti par la suite, il instaure une première surveillance sanitaire des prostituées pour répondre à la hantise du mal vénérien comme à la nécessité de préserver les jeunes patriotes et les soldats. En plein cœur de la tourmente révolutionnaire, on assiste à la genèse du système réglementariste que les régimes successifs, du Directoire à la Restauration, conforteront.

Les visées philanthropiques des premiers temps de la Révolution s'effacent progressivement. Et les motifs qui ont soutenu l'expansion de la prostitution parisienne ne sont guère pris en compte. Pourtant, Clyde Plumauzille montre que la prostitution reflète d'abord, comme avant 1789, comme à Londres la vulnérabilité sociale de femmes jeunes, âgées de quinze à vingt-cinq ^

célibataires, le plus souvent chômeuses ou confrontées à de trop faibles rémunérations, issues d'une migration récente dont les flux alimentent le siècle durant la croissance démographique parisienne. Depuis les années 1770 et pendant la décennie révolutionnaire, la conjoncture est dure aux plus démunis, le pain souvent cher ; les solidarités familiales, affectives et économiques, se font moins accessibles – on se marie plus tard, faute de pouvoir s'établir – ou fragiles – les hommes partent aux armées. La prostitution apparaît d'abord comme une activité irrégulière, un acte de misère ou une ressource passagère avant d'être un métier, même si la dépénalisation, puis la mise en administration et le contrôle sanitaire vont ensuite favoriser la constitution d'un milieu particulier. Au plus près des pratiques sociales, Clyde Plumauzille envisage cette « *licence effrénée* », que certains dénoncent dans une société urbaine en pleine effervescence politique et sociale, plutôt comme l'expression plus libre d'une culture sexuelle juvénile, extravertie. Dans une ville traversée de flux permanents de populations, dans une ville « en révolution » au sens propre, les partenaires des prostituées, parmi lesquels les jeunes militaires sont nombreux, sont issus de milieux sociaux proches et des mêmes tranches d'âge qu'elles. Afficher une telle sexualité, en dehors du cadre familial et conjugal, contredit toujours davantage l'idéal de vertu républicaine et les normes que la société révolutionnaire régénérée entend promouvoir. À bien des égards, cette libre prostitution et cette sexualité hors cadre défient l'ordre républicain.





L'un des intérêts de l'ouvrage, c'est aussi la manière dont l'auteure tente de saisir « par le bas » le processus de relégation et de marginalisation dont les femmes prostituées sont victimes. Tolérées par la loi, elles sont de plus en plus stigmatisées, à mesure que la Révolution avance, par l'arbitraire policier et par ses pratiques : les descentes systématiques pour expulser les filles des lieux publics, les arrestations, les enregistrements administratifs, les interrogatoires extra-judiciaires, les visites médicales et les internements sanitaires. Symbole de l'atteinte aux bonnes mœurs, les femmes publiques tombent également sous la vindicte des honnêtes citoyens, économes de leur vertu, et des voisinages soucieux de protéger leur réputation. Pendant la période révolutionnaire, un tel processus converge avec une volonté plus générale de marginaliser toutes les femmes dans l'espace public, au point de disqualifier leurs tentatives d'expression politique. Dans tous les registres, la « femme publique » relève de l'indécence et de l'impudeur. Les logiques d'exclusion, fortement genrées, qui déterminent la condition de prostituée reposent sur des situations de moindre droit et définissent un régime d'exception. Dans leur cas, la protection que les autorités doivent au citoyen est amoindrie et le principe de libre circulation dans l'espace public subit bien des entorses. La présomption d'innocence ne s'applique plus lorsque des soupçons suffisent à incriminer les femmes arrêtées et qu'elles ne peuvent bénéficier d'une inculpation en règle, circonstanciée. Leur statut ne relève pas de la loi, mais de pratiques administratives et étatiques qui placent les groupes à risques en général, et ces femmes en particulier, en situation de non-droit.

Du fait de multiples dérogations à une égalité de principe, les prostituées expérimentent les modalités d'une « *citoyenneté diminuée* », plus profondément encore que les autres femmes, citoyennes sans citoyenneté, détentrices de droits universels solennellement proclamés mais qu'elles ne peuvent exercer. L'usage du vocabulaire de la citoyenneté que l'on reconnaît dans les quelques lettres de femmes arrêtées, adressées à l'administration après la Terreur, signale la diffusion de ces nouveaux principes au sein de la population la plus fragile et la plus exploitée de la capitale. L'exceptionnel creuset révolutionnaire parisien et l'acculturation politique qu'il permet sont sensibles. Mais, en dépit des circonstances, économiques et familiales, qui ont pu contraindre à la sexualité vénale et que l'on tente de faire valoir, cette rhétorique pèse peu face à l'appareil policier, stigmatisant, répressif et masculin. Semblables et pourtant différentes, les prostituées ne peuvent être des citoyennes comme les autres. Au regard des principes affichés – l'égalité de tous et l'universalité des droits –, le constat interroge les « *tabous de l'universalisme républicain : l'exclusion, la diffère* »



les contretemps de l'émancipation ». Et son écho résonne de manière étrangement contemporaine.

Vincent Milliot



Pour continuer...



La cause des femmes

par Corinne François-Denève

Sara Lövestam, chroniqueuse au magazine gay *QX*, évoque dans *En route vers soi* le « secret » des femmes du début du siècle – leur lesbianisme.



Conversion au réel

par Shoshana Rappaport-Jaccottet

Le roman de Marc Pautrel porte comme sous-titre *Vie de Jean-Siméon Chardin*, soit une vie de peintre dans le lignage littéraire qui court de Vasari à Pierre Michon.

